

Consultation n°26-C-013 – Réponses aux questions

Prise de rendez-vous médicaux en ligne, gestion des agendas et téléconsultations pour les besoins de la CPAM de Paris

N° et Date	QUESTIONS	REPONSES PRESCRIPTEURS CPAM
N°1 31.08.2026 15h05	Concernant le circuit d'adressage mentionné, pourriez-vous préciser vos attentes fonctionnelles précises notamment dans le cas où les professionnels de santé utilisent un autre logiciel de rendez-vous ?	Les professionnels de Santé utilisent pour le dossier médical un logiciel différent de celui de l'agenda. Le but du circuit d'adressage est de donner la possibilité à certaines personnes (avec 1 compte ou non) de donner accès à notre agenda sur certains créneaux de façon privilégiée (ex : SAS, un autre professionnel qui donne des rendez-vous en notre nom).
N°2 31.08.2026 15h07	Concernant l'interopérabilité (Crossaway, Galaxy...), attendez-vous qu'elles existent déjà chez le prestataire ou qu'elle soit développée dans le cadre du marché ?	Idéalement qu'elle existe déjà. Sinon le préciser en donnant les conditions (durée de développement, pré-requis nécessaires, moyens à allouer). Une interopérabilité entre l'agenda et le logiciel de gestion des examens de santé (SAGES 2) est souhaitable.
N°3 31.08.2026 15h09	Est-ce qu'il pourrait être possible d'utiliser https://www.monespacesante.fr/ pour la messagerie / échange de document ?	Oui à condition que les boîtes organisationnelles soient utilisées par les praticiens. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Cela serait donc en dehors de l'agenda ? Dans tous les cas, le prestataire devra préciser le mode opératoire de la solution qu'il préconise.
N°4 03/09/2026 11:04	Vous mentionnez une hotline humaine, vous souhaitez donc qu'on mette à disposition du personnel pour prendre rendez-vous pour vos patients ? ou est-ce que c'est votre secrétariat qui s'en chargera ? Quel volume d'appel ?	La hotline n'est pas pour la prise de rendez-vous patients mais pour répondre à nos agents si nous rencontrons des difficultés de fonctionnement. Pour les rendez-vous patients nous avons une plateforme téléphonique. Ainsi, les RDV sont pris soit directement en ligne par les assurés, soit via notre plateforme téléphonique, la hotline étant nécessaire pour une intervention rapide en cas de dysfonctionnement.
N°5 03/09/2026 12:25	Pouvez-vous communiquer le volume annuel de rendez-vous actuellement géré, ventilé par structure et par type de rendez-vous (présentiel et téléconsultation), ainsi que les éventuels pics mensuels ou journaliers ?	Bonjour, à ce jour voici les seuls éléments en notre possession, à noter que ces chiffres sont purement indicatifs : Pour les structures de soins, 113 téléconsultations relevées en 2025 et 159 pour le 1 ^{er} semestre 2026. Pour les structures de soins 201 téléconsultations en 2025.
N°6 03/09/2026 12:29	Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par « modalités d'interopérabilité de l'agenda pour les centres de santé avec vos autres sites ou en extérieur » ? Nous vous remercions notamment d'indiquer les systèmes, applications, flux, données concernés	Bonjour, je vous invite à prendre connaissance de la réponse formulée à la question n°2 et à revenir vers nous en cas de besoin.

N°7 04/09/2026 16:22	Bonjour, Selon le règlement de consultation, il est impératif de répondre sur la documentation fournie. La remise du plan de réversibilité doit-elle être intégrée au cadre de réponse du CCTP (limité à 60 pages) ou sur un document annexe ? Cdt	Dans la mesure du possible il est préférable d'intégrer le plan réversibilité au cadre technique et de se limiter à 60 pages. Cependant, si les 60 pages sont dépassées ou s'il est plus pratique de mettre un document annexe pour décrire le plan de réversibilité, cela sera acceptée.
N°8 08/09/2026 18:44	Bonjour, compte tenu de la date de publication et du niveau de détail attendu, le délai actuel est très contraint pour nous. Serait-il possible de prévoir une prolongation de la date limite afin de nous permettre de remettre une réponse de qualité ?	Suite à votre demande, la date de remise des plis a été repoussée au 24 septembre 2026 à 11h00, le Règlement de consultation a été mis à jour en ce sens.
N°9 09/09/2026 14:57	Il est impossible d'ajouter du format gras, titre, couleur ou capture d'écran dans le format du cadre de réponse, annexe 1. Comment peut-on remplir le dossier ? Peut-on faire un mémoire à part ou pouvez-vous fournir une autre version?	Le DCE a été mis à jour avec une version déverrouillée du cadre technique vous permettant de modifier la mise en forme et de copier des éléments.
N°10 16/09/2026 17:41	Est-ce qu'il n'y a pas une erreur dans le fichier de prix car les prix sont mensuels dans le BPU et repris pour l'estimation annuelle dans le DQE, sans x12. Pouvez-vous vérifier svp ? Merci	Bonjour, oui en cellule G22 du DQE, le montant aurait dû être multiplié par 12 (douze). Seul le BPU est contractuel, celui-ci étant correct, l'erreur matérielle sur le DQE sera rectifiée lors de l'analyse. Néanmoins, vous trouverez dans le dossier de consultation une nouvelle annexe financière mise à jour pour l'onglet « DQE ». Nous vous remercions pour votre vigilance.

La Responsable du service Marchés et Efficience des Achats

Johanna CANADA

